

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Le 31 janvier 2022

## LE CENTRE NATIONAL DES SOINS PALLIATIFS ET DE LA FIN DE VIE (CNSPFV) RENOUVELÉ POUR 5 ANS

Par décret n° 2022-87 du 28 janvier 2022, publié au journal officiel du 30 janvier 2022, des nouvelles missions complètent le rôle du Centre National des soins palliatifs et de la fin de vie, qui désormais contribuera :

1° A une meilleure connaissance des soins palliatifs et des conditions de la fin de vie. A cette fin :

- En qualité de centre de ressources, il recueille, exploite et rend publiques des ressources statistiques, épidémiologiques et documentaires ;
- En qualité d'observatoire, il produit des expertises indépendantes, et étayées par les données scientifiques ;

2° A la diffusion des dispositifs relatifs aux directives anticipées et à la désignation des personnes de confiance, de la démarche palliative et des pratiques d'accompagnement. A cette fin :

- En qualité de centre de référence, il informe et communique sur ces dispositifs, démarches et pratiques en direction du grand public, des professionnels des soins palliatifs et de l'accompagnement de la fin de vie et des représentants de la société civile;
- En qualité de centre de dialogue et d'espace de débat, il contribue à l'animation du débat sociétal et éthique et à la réflexion sur l'intégration des soins palliatifs dans les parcours de santé et l'intégration de la fin de vie dans les parcours de vie.

Le renouvellement du CNSPFV s'inscrit dans le cadre du <u>5e Plan national de développement des soins</u> palliatifs et de l'accompagnement de la fin de vie 2021-2024, dont la feuille de route a été présentée ce jeudi 27 janvier 2022 par le ministère des Solidarités et de la Santé.

Le Centre sera notamment mobilisé sur le déploiement de l'axe 1 : "Favoriser l'appropriation des droits en faveur des personnes malades et des personnes en fin de vie"

La mise en œuvre stratégique des missions du Centre est confiée au Dr Sarah Dauchy, présidente du CNSPFV et de la nouvelle commission d'expertise. Constituée au sein du CNSPFV et remplaçant le Conseil d'Orientation Stratégique, cette dernière a pour mission de contribuer à la définition du programme de travail annuel du Centre national des soins palliatifs et de la fin de vie, de suivre sa mise en œuvre et de décider des suites à donner aux travaux réalisés.

La mise en œuvre opérationnelle est confiée à Mme Giovanna Marsico qui a pris ses fonctions de directrice du CNSPFV le 3 janvier dernier.

<u>Téléchargez le Décret n° 2022-87 du 28 janvier 2022 relatif au Centre national des soins palliatifs et de la fin de vie</u> <u>Téléchargez le 5e plan national de développement des soins palliatifs et accompagnement de la fin de vie 2021-2024</u>